



DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRES L'ÉVEQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
28 juin 2022
DATE D’AFFICHAGE
Le 29 juin 2022

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 27

L’an deux mille vingt deux
Le cinq juillet à 20 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER,
Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Pascale
FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Eric ANDRE,
Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Sylvie LAUTRU,
Mickaël JUIGNE, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché le : 8 juillet 2022

et que la convocation au Conseil a
été faite le : 28 juin 2022

ETAIENT ABSENTS

Hakim ACHIBET (pouvoir à Christian POIRIER), Fanny PIRA (pouvoir à Damienne
FLEURY), Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREAU
(pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Maryse BAYBAY),
Louis MASSARD (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Jérôme DELISLE (pouvoir à Marie
CHEVALIER), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian POIRIER

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame le Maire

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la modification du tableau des effectifs de la commune comme
suit :

Poste supprimé	Poste créé	Observations
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Adjoint administratif à temps complet	Recrutement suite à mobilité d'un agent
Adjoint technique à temps complet	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	Avancement de grade

Le conseil municipal adopte, à l’unanimité, la modification du tableau des effectifs figurant ci-dessus.

Votes :
POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yvres l'Évêque, le 7 juillet 2022

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour



Madame le Maire,
Damienne FLEURY